



**DU LUNDI 19 AU
SAMEDI 24 OCTOBRE 2020**

FORMATION BNSSA ET PSE1 + FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI

En partenariat avec la FFSS Association des Sauveteurs
Secouristes de la Seine et le territoire Est-Ensemble

Programme de la formation BNSSA + PSE1 du 19 au 24 octobre 2020 :

THÉORIE ET RÉGLEMENTATION :

Surveillance et responsabilités, les lieux de surveillance, la réglementation nautique, la prévention des noyades, l'organisation des secours, le vent et la mer.

TECHNIQUES DE SAUVETAGE AQUATIQUE :

Approche du noyé, prise de la victime au fond de l'eau, remontée à la surface, maintien de la victime, remorquage, sortie de l'eau, parades aux prises du noyé.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 1 :

La formation PSE1 (35h) est incluse dans la formation initiale du BNSSA.

Programme de la formation d'adaptation à l'emploi

Les samedis 20 mars et 10 avril 2021 :

PREVENTION DES INCIDENTS ET DES ACCIDENTS LIES AU MILIEU AQUA :

Identifier les dangers et les prévenir, garantir la sécurité des usagers, s'initier au droit des baignades.

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DU PUBLIC :

Etudier et appliquer le POSS, informer le public, réaliser une surveillance active, s'insérer dans une équipe de sauveteurs, la posture professionnelle.

Coût total (PSE1 inclus) par stagiaire : 590€

Dès l'obtention du BNSSA, possibilité de participer les mercredis et les week-ends à des stages pratiques dans les piscines d'Est-Ensemble afin de participer et découvrir les différentes facettes du métier de surveillant sauveteur. Ces stages sont rémunérés ce qui permet le financement de plus d'un tiers de la formation.



**Est
Ensemble
Grand Paris**

**Nous vous convions à
participer à la formation
organisée sur le territoire
Est-Ensemble**

**Stade Nautique Maurice Thorez
21 Rue du Colonel Raynal
93100 Montreuil**

**BREVET NATIONAL DE
SECURITE ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE
(FORMATION PSE1 INCLUSE)**

**Formation ouverte
à toutes les
personnes, âgées
d'au moins 17 ans,
licenciées FFN, se
destinant à la
surveillance d'une
baignade**

**Inscription auprès
de l'ERFAN
Ile-de-France avant
le 9 octobre 2020**

ERFAN IDF

163 Bld Mortier
75020 Paris

01.40.31.19.52

erfan@lif-natation.fr

<http://iledefrance.ffnatation.fr>



ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



FORMATION BNSSA

organisée par l'ERFAN Ile-de-France

En partenariat avec



**Est
Ensemble
Grand Paris**

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 9 octobre 2020 à 16h à l'ERFAN Ile-de-France
Nombre de places : 24 maximum

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (FORMATION PSE1 INCLUSE) + FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI

Missions

Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade. Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite. Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Public concerné

Toutes les personnes, âgées d'au moins 17 ans, licenciées FFN, se destinant à la surveillance d'une baignade



ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



Pré-requis

Aucun

Lieux de la formation

Stade Nautique Maurice Thorez : 21 Rue du Colonel Raynal 93100 Montreuil

Dates de la formation BNSSA

Du lundi 19 au samedi 24 octobre 2020



**Est
Ensemble
Grand Paris**

Programme BNSSA

THÉORIE ET RÉGLEMENTATION :

Surveillance et responsabilités, les lieux de surveillance, la réglementation nautique, la prévention des noyades, l'organisation des secours, le vent et la mer.

TECHNIQUES DE SAUVETAGE AQUATIQUE :

Approche du noyé, prise de la victime au fond de l'eau, remontée à la surface, maintien de la victime, remorquage, sortie de l'eau, parades aux prises du noyé.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 1 :

La formation PSE1 est incluse dans la formation initiale du BNSSA. Durée : 35h.

Programme adapté en fonction de la disponibilité du bassin

Examen du BNSSA (vendredi 6 novembre 2020 fin d'après-midi)

Epreuve N°1 : parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 2 min 40.

Epreuve N°2 : 250m de sauvetage avec palmes, masque et tuba en moins de 4 min 20.

Epreuve N°3 : secours à une personne en milieu aquatique.

Epreuve N°4 : Questionnaire à choix multiple d'une durée maximale de 45 minutes.

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



Programme de la formation d'adaptation à l'emploi

Les samedis 20 mars et 10 avril 2021

PREVENTION DES INCIDENTS ET DES ACCIDENTS LIES AU MILIEU AQUA :

Identifier les dangers et les prévenir, garantir la sécurité des usagers, s'initier au droit des baignades.

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DU PUBLIC :

Etudier et appliquer le POSS, informer le public, réaliser une surveillance active, s'insérer dans une équipe de sauveteurs, la posture professionnelle.

Coût total (PSE1 inclus) par stagiaire : 590€

Dès l'obtention du BNSSA, possibilité de participer les mercredis et les week-ends à des stages pratiques dans les piscines d'Est-Ensemble afin de participer et découvrir les différentes facettes du métier de surveillant sauveteur. Ces stages sont rémunérés ce qui permet le financement de plus d'un tiers de la formation.

Le dossier d'inscription suivant, entièrement complété (hors PSE1 pour ceux qui ne l'ont pas au jour de l'inscription) accompagné du paiement de la formation doit être arrivé à l'ERFAN Ile-de-France avant le **vendredi 9 octobre 2020 à 16h**

Renseignements complémentaires

ERFAN Ile-de-France

163 Bld Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-52

Courriel : erfan@lif-natation.fr

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE SESSION SOUHAITEE : octobre 2019

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Ce dossier doit être remis complet avant le 11 octobre 2019, constitué des pièces suivantes :

Une lettre manuscrite de demande d'examen selon le modèle joint,

La fiche de renseignements administratifs dûment remplie et signée

Le Certificat médical **original, daté de moins de 3 MOIS** rempli par un médecin qui **signera et apposera son cachet**

Si titulaire, photocopie du PSE 1 et le cas échéant, la copie de la formation continue.

Photocopie de la carte d'identité



FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

à Monsieur le Préfet de Police
SGZDS
9 boulevard du Palais
75004 PARIS

Monsieur le Préfet,

Actuellement en formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, j'ai l'honneur de solliciter mon inscription à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique dont les épreuves auront lieu le 15 novembre 2019

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

A Paris le,

Signature



FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

NOM PRENOM

PROFESSION SEXE

Date de naissance Lieu de naissance

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Téléphone

Adresse mail:

Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 1 (ou équivalent)

Numéro, date et lieu d'obtention de la formation continue PSE 1 (le cas échéant)

Association ayant préparé le candidat:
FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

Observations diverses:

Cachet de l'association:

Date :

Signature



FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

CERTIFICAT MEDICAL (1) - BNSSA

Exigé pour toute candidate ou candidat au Brevet National de sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce Brevet.

Je soussigné
examiné ce

Docteur en Médecine certifié avoir

jour, M

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci- dessous

Cachet du Médecin

A le

SIGNATURE :

SANS CORRECTION

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

$$3/10 + 1/10$$

Soit au moins

$$2/10 + 2/10$$

ou Cas

particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est 4/10 + inférieur à

1/10 Avec correction

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10

CAS PARTICULIER :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est: 10/10 corrigé.

(1) Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date limite de dépôt du dossier.

Pour les mineurs

Modèle d'autorisation parentale à rédiger en manuscrit + fiche sanitaire de liaison

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

à Monsieur le Préfet de Police
SGZDS
9 boulevard du Palais
75004 PARIS

Monsieur le Préfet,

Je soussigné autorise mon enfant à passer le diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

A

le,

Signature

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....
ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....
.....
.....
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).